



Organisation Arabe du Travail



## Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe

Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)

la 111<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail  
Genève (5-16 Juin 2023)



*Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)*

*Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail présenté à la 111<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail  
Genève (5-16 Juin 2023)*

## **Introduction**

Dans le cadre du processus de suivi continu des effets économiques et sociaux de l'occupation israélienne sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, nous avons l'honneur de soumettre ce présent rapport annuel traduit dans les trois langues : anglais, français et espagnol, dans le but de le publier et le faire circuler dans les trois zones de production des différents pays du monde, ainsi que parmi les représentants des organisations internationales prenant part à la 110<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail 2022. Nous sommes confiants que cet important document permettra de sensibiliser et de responsabiliser tous les acteurs arabes, régionaux et internationaux à l'égard des violations perpétrées contre les travailleurs et les populations des territoires arabes occupés ainsi que des mouvements graves et rapides dont témoignent ces territoires. Cela permettra également de fournir un soutien supplémentaire et à améliorer la situation actuelle, et à contribuer au renforcement de toutes les opportunités fondées sur la fin de l'occupation israélienne, et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région. Ce rapport met l'accent sur les violations et les crimes les plus importants de l'État de l'occupation au cours de l'année (2022) :

### [Les violations principales perpétrées contre les travailleurs palestiniens:](#)

Les politiques et les mesures de l'occupation ont profondément affaibli et fragilisé l'économie palestinienne. Les conséquences ont été significatives sur le marché du travail : en effet, le taux du chômage a atteint 25%, avec un total de plus de 378'500 chômeurs, la majorité étant de jeunes diplômés. L'économie a été également affectée par la hausse des taux de pauvreté, atteignant des taux près de 30%. Ces statistiques ont influencé également le marché du travail israélien, et les statistiques

palestiniennes indiquent que la main-d'œuvre palestinienne sur le marché du travail israélien comprend plus de 204'000 travailleurs, soit 20% de la main-d'œuvre palestinienne. Le nombre de travailleurs palestiniens travaillant légalement au sein de la ligne verte a atteint le seuil de 103'000 travailleurs, dont 75% sont employés dans le secteur de la construction qui est le secteur comportant le plus de risques professionnels, 15% dans le secteur agricole et 10% dans les secteurs des services et de l'industrie.

Parmi les crimes et violations les plus importants de l'occupation figurent :

- Le ciblage direct des Palestiniens
- La démolition des domiciles et la destruction de biens
- La colonisation et la confiscation des terres
- La judaïsation de Jérusalem

De nombreux crimes des forces de l'occupation sont également enregistrés dans la bande de Gaza, dans la Zone C et à l'intérieur du mur. L'occupation poursuit sa politique de confiscation de terres, d'implantation de nouveaux avant-postes, de construction de dizaines de routes, et de fermeture de centaines de dounams sous prétexte d'utilisations militaires. La confiscation des ressources naturelles affecte en particulier les réserves d'eau, en parallèle avec la déclaration de milliers de dounams comme zones naturelles protégées et l'établissement de plus de dix avant-postes de colonies en zones dites tubas. Également, de vastes zones ont désormais été condamnées, circonscrites pour des entraînements militaires, détruisant sans scrupules des centaines de serres agricoles et érigeant des dizaines de points de contrôle.

Parmi les violations économiques israéliennes les plus importantes, citons :

- Les déductions faites sur les fonds de compensation

- Le contrôle des ressources économiques avec un impact considérable sur l'économie palestinienne
- Les d'obstacles israéliens à la circulation libre des marchandises (importation et exportation, matières premières, commercialisation des produits)
- La concurrence des produits des colonies
- Les assauts, les fermetures et la destruction d'établissements économiques

Le rapport du ministre du Travail de la République libanaise sur la situation économique et sociale des employeurs et des travailleurs dans les territoires occupés du Sud-Liban, en 2022, fait également référence au fait que l'occupation par Israël des terres libanaises (les fermes de Chebaa et des collines de Kafr Chouba) a négativement influencé l'investissement de ces terres, qui bénéficient d'un grand nombre d'avantages naturels – géographique et aquatique –. Par conséquent, les intérêts des propriétaires et des travailleurs dans cette zone occupée sont directement lésés.

Le rapport a également mis en lumière les violations commises contre les travailleurs libanais :

Le taux de chômage des travailleurs libanais varie entre 30% à 40%, affectant particulièrement les femmes. Les conditions de vie difficiles, l'absence d'un train de vie normal dans les villages et le manque d'infrastructures dans le domaine du travail adéquates ont eu un impact significatif, tant sur les propriétaires que les travailleurs.

[Parmi les problèmes les plus importants dont souffre la région, citons :](#)

- La difficulté des déplacements entre villages en raison des restrictions imposées sur les déplacements domestiques, et du mauvais état des routes
- Les pannes d'eau quasi-permanentes
- Le rationnement intense de l'énergie électrique
- La commercialisation inadéquate et insuffisante des produits agricoles, en particulier de l'huile d'olive
- L'insuffisance du nombre des routes agricoles
- Le triage défectueux des terres causant de grandes difficultés dans la détermination de la propriété des biens immobiliers privés

- La baisse considérable du niveau d'éducation dans les écoles publiques
- L'insuffisance du personnel soignant et des aides-soignants dans les hôpitaux, les dispensaires et les cliniques, surtout dans les villages adjacents à la frontière ne satisfaisant pas les exigences sanitaires minimales.

En sus de ce que nous avons mentionné dans l'introduction, la peur constante des attaques israéliennes perturbe le cours de la vie au quotidien dans les zones frontalières occupées.

Ce rapport résume l'état des choses que vivent les propriétaires et les travailleurs dans les zones occupées.

Nos rapports les plus récents sur les conditions économiques, sociales et les conditions du travail dans le Golan arabe syrien occupé pour 2022 font également référence à bon nombre de pratiques arbitraires, dont nous mentionnons :

Malgré les campagnes de condamnation des événements dans les territoires arabes syriens, Israël poursuit sa politique arbitraire et unilatérale, défiant avec mépris l'opinion de la communauté internationale, violant les résolutions adoptées par les organisations internationales et leurs organes affiliés. Ces données sont recueillies et publiées à la lumière des informations et des données récentes dont nous disposons et qui reflètent la réalité des actes perpétrés contre les travailleurs, les employeurs et les citoyens arabes syriens par les forces d'occupation.

Dans le Golan arabe syrien occupé, au cours de l'année 2022, des pratiques arbitraires des autorités de l'occupation israélienne ont été enregistrées, malgré les circonstances difficiles et les conditions de vie intolérables, actuelles et risquée en Syrie en général, à savoir :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne détruisent systématiquement les monuments du Golan arabe syrien.
- Les autorités sionistes israéliennes ont imposé le programme éducatif israélien et imposé l'enseignement en hébreu dans les écoles publiques.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne continuent d'installer et de renouveler les champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé.
- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires dans les territoires occupés du Golan.

- L'économie des villages du Golan est directement liée à l'économie israélienne et est devenue entièrement dépendante des entreprises israéliennes.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent les biens immobiliers appartenant à l'origine à des citoyens syriens déportés ou expulsés de leurs villages.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne refusent de verser une indemnité d'hospitalisation aux travailleurs souffrant de blessures permanentes ou partielles, qui ont besoin de soins, sous prétexte qu'ils ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation.
- Selon les procédures israéliennes en vigueur à l'égard des travailleurs arabes syriens, les travailleurs syriens sont classés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers. Cette classification raciste permet aux autorités de l'entité sioniste israélienne, et aux divers employeurs, d'exploiter la main-d'œuvre (et les travailleurs syriens) dans les secteurs du travail israélien, les forçant à accomplir des tâches que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut pas effectuer. Ces emplois sont uniformément classés en Israël comme « travaux durs et sales » – un terme raciste typiquement sioniste et uniquement réservé à la minorité arabe.

Qu'ALLAH nous fait grâce de Son Soutien

Fayez Aly El Mottery  
Directeur Général

*Section I*

*Influence des colonies israéliennes*

*Les conditions économiques et sociales et le  
secteur du travail en Palestine*

*Année 2022*

## Introduction

La préparation de ce rapport coïncide avec la prise en charge des fonctions du gouvernement israélien d'extrême droite, dirigé par Netanyahu. L'annonce de son plan d'action est basée sur la prise en charge de toutes les terres palestiniennes. Les considérant comme des terres juives autorisées pour la colonisation et la construction, l'expulsion de sa population et le rejet des solutions politiques, la création d'un État palestinien, la poursuite et l'escalade des politiques visant le déportement du peuple palestinien, son étranglement économique, la saisie de ses lieux saints dans la mosquée Ibrahimî et la mosquée Al-Aqsa, la création de conditions pour l'établissement du soi-disant Temple à sa place, et la promulgation de lois pour poursuivre la saisie du Temple palestinien. Le système d'épuration palestinien et l'abolition des zonages, y compris la zone A, actuellement sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, sont en fait l'approche du nouveau gouvernement pour déclarer une véritable guerre ouverte à l'encontre des affaires palestiniennes, qui est le point culminant des politiques de l'occupation.

Ce rapport aborde une partie des violations perpétrées en 2022, qui représentent les politiques les plus ciblées sur le peuple palestinien. Ces politiques continuent à se baser sur l'évacuation des terres par le biais de la migration forcée, l'établissement de colonies sur celles-ci et le renforcement du contrôle imposé sur les ressources et les capacités visant à endiguer toute forme de développement. Le pire est que, sous ces politiques, les exécutions se poursuivent. Quotidiennement, des arrestations sommaires, des démolitions de domiciles et d'installations, contrôle des routes, isolement des communautés avec murs, barricades et fermetures permanentes.

L'occupation continue effectivement à créer l'environnement favorable à la solution à deux États, la réjection des accords politiques, l'annulation des accords paraphés et la pratique de méthodes et politiques sans scrupules pour saper la détermination du peuple palestinien. On mentionnera en particulier ici le blocus économique permanent, et au-delà, la judaïsation persistante des lieux saints.

### Résumé

Les forces de l'occupation israélienne ont tué – en 2022 – 224 Palestiniens, dont le plus grand nombre de martyrs en avril. Parmi ceux-ci, sept sont tombés dans la Ville Sainte, dont un journaliste et un enfant. Au

cours de l'année, 3622 Palestiniens ont été blessés, la grande majorité d'entre eux lors de l'agression israélienne en avril et mai, et au fil d'incursions successives dans le camp de Djénine. Au cours de l'année, 6'500 citoyens ont été arrêtés, avec 4'501 citoyens abattus sans discrimination.

Le nombre total de maisons et de domiciles démolis a atteint 266 bâtisses en Cisjordanie. Les bombardements aériens lors de l'attaque israélienne sur la bande de Gaza en mai 2022 ont complètement démolis 5 domiciles. Le total de cas de destruction et de confiscation de biens a atteint 792 cas. Le total d'arbres détruits, abattus et coupés a atteint 10'837 arbres, accompagné de la démolition de 378 établissements agricoles, industriels et commerciaux au cours de la période sus-mentionnée.

Au total, 319 activités de colonisation ont été enregistrées. Le gouvernement israélien a construit 15 routes supplémentaires desservant les colonies et a confisqué plus de 26'000 dounams pour y construire de nouvelles colonies. La construction de 14'614 nouvelles unités au sein des colonies a été approuvée cette année, ce qui a entraîné le rasage et la destruction au bulldozer de plus de 6'116 dounams de terres.

En outre, 333 attaques contre les lieux saints ont été enregistrées, et 117 citoyens palestiniens ont été expulsés de la mosquée Al-Aqsa, aux mains de masses de colons prenant d'assaut ladite mosquée. Les incursions de colons se sont intensifiées et concentrées depuis le début de 2022, cette année ayant été la pire et la plus intense en termes de violations perpétrées soit par les forces de l'occupation israélienne ou par les colons extrémistes sur les lieux d'Al-Haram Al-Sharif. Les statistiques officielles mentionnent qu'un total de 351 colons ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa alternant des assauts entre le matin et le soir sous la protection des forces de police de l'occupation. Les assauts seraient survenus au cours de prières et des rituels talmudiques publics. L'assaut le plus meurtrier a été celui de mai à 10 heures dans lesquels 468 colons étaient impliqués sous prétexte de célébrations rituelles de fêtes juives.

Depuis le début de l'année, les forces de l'occupation ont commis au total 441 violations contre des pêcheurs en mer à Gaza. Durant ces violations, 64 pêcheurs auraient été arrêtés, dont 8 enfants, 21 blessés dont 3 enfants, et 23 bateaux confisqués.

En plus des violations quotidiennes, 2022 aurait été une année pire en termes de victimes et d'incidents professionnels dans les territoires

occupés. Au total, 44 victimes seraient recensées du secteur de la construction.

## Les violations économiques israéliennes principales

### Déductions d'un défrichement loyaliste :

Au cours des neuf premiers mois de 2022, 1,93 milliard de shekels auraient été déduits des fonds de dédouanement palestiniens.



La colonisation des territoires occupés est telle une machine qui s'acharne à ronger les éléments de l'État palestinien, et détruisant les piliers de la solution à deux États, tant sur le plan géographique que démographique. Le processus destructeur a pris de l'ampleur en doublant la piraterie de défrichement observée dans les territoires occupés. Le droit à la terre est un droit souverain

palestinien et cela est clairement mentionné dans le contexte de tous les accords internationaux, notamment dans le fameux « Protocole économique de Paris ». Malheureusement, cette politique destructive se place dans un contexte d'incitation visant à faire cesser le soutien financier et économique, tant aux niveaux régionaux qu'international. Le gouvernement de l'occupation aggrave la crise cuisante du peuple palestinien, sapant le rôle du gouvernement palestinien et réduisant sa capacité à remplir ses obligations au niveau du service et du développement.

Au cours de 2022, Israël a poursuivi sa politique d'injustice, visant les fonds obtenus par le dédouanement. Par conséquent, la capacité du gouvernement palestinien à payer les salaires de ses employés et à remplir ses obligations a été profondément lésée, touchant même le secteur privé, qui vit désormais la même crise. En effet, le déficit monétaire (jusqu'à la fin de l'année) s'élevait à 564 millions de dollars, et le gouvernement – contraint de recourir à l'emprunt auprès des banques locales – a vécu une violente exacerbation de la crise de la dette publique. Alors que la crise de liquidation se poursuit, le ministère des Finances des forces de l'occupation a ordonné au secteur bancaire palestinien de recourir à des prêts, entraînant une diminution de la dette publique au cours de l'année en cours, de 5,6% ou 300 millions, contre 11,99 millions de shekels à la fin de l'année dernière, selon les données officielles. Il faut noter, cependant, que les

chiffres de la dette publique n'incluent pas la valeur des arriérés accumulés par les gouvernements palestiniens successifs, s'élevant à 19,7 milliards de shekels jusqu'à la fin de l'année dernière.

Contrôle des ressources économiques et son impact sur l'économie palestinienne

L'occupation israélienne continue de contrôler 62% de la superficie de la Cisjordanie, une zone riche en ressources économiques, en plus du contrôle de 85% des ressources en eau. D'autres mesures arbitraires sont également pratiquées sur le terrain, selon un récent rapport international sur l'évolution de l'économie palestinienne. Le rapport des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), publié au cours du mois de septembre 2021, précise que l'occupation est la cause du dilemme économique que vit la Palestine. Selon le rapport, mettre fin à l'occupation demeure le seul moyen de parvenir à un développement durable. Le rapport a révélé que les pertes de l'économie palestinienne ont été estimées à 58 milliards de dollars à la suite des bouclages israéliens de 2000 à 2019.

[Obstacles israéliens à la circulation des marchandises \(importation et exportation, matières premières, commercialisation des produits\)](#)

- Les obstacles imposés par le gouvernement israélien face au transport des marchandises palestiniennes contribuent à la hausse exorbitante des prix. A titre d'exemple, le coût du transport du port d'Ashdod au point de passage d'Al-Muntar, qui est à moins de 50 km, est dix fois plus cher que le transport des marchandises de la République populaire de Chine.
- Le coût élevé du freight dans les aéroports israéliens, où le coût d'un kilogramme d'un produit palestinien est de 3 dollars, alors que le coût du produit israélien n'atteint pas deux dollars par kilogramme. En sus, les colis et les marchandises palestiniennes sont abandonnés pendant de longues heures sur le tarmac, provoquant des dommages et réduisant leur qualité.
- Certains commerçants locaux d'herbes fraîches se voient obligés de préserver la fraîcheur de leurs produits en les vendant à des entreprises israéliennes à des prix réduits de crainte d'être retardés aux points de passage, ce qui explique la forte diminution des marges bénéficiaires.

- Empêcher l'introduction des matières premières nécessaires dans les processus industriels sous prétexte de double usage (tels que les acides, les engrais et le chrome) qui sont utilisés dans les usines alimentaires, les métaux précieux, le tannage du cuir et l'agriculture, obligeant les propriétaires d'usines et les agriculteurs à utiliser des alternatives à un coût plus élevé et une qualité inférieure du produit final.
- Empêcher les propriétaires d'usines et les commerçants de transporter des produits vers les ports ou les commerçants israéliens, sauf en traversant des points de passage désignés, les forcer à utiliser des camions israéliens, et non palestiniens, et les obliger à charger et décharger les marchandises plus d'une fois, ce qui augmente le coût et expose les marchandises à des dommages.
- Retarder l'entrée des marchandises importées par les ports, sous prétexte de contrôle de sécurité, causant des pertes inutiles aux usines et aux importateurs, en plus de l'indemnité de stockage au port.
- Le marchand palestinien doit signer à tous les points de passage un engagement, garantissant que ses marchandises ne seront vendues que dans les territoires de l'Autorité palestinienne ; en revanche, le marchand israélien n'est nullement obligé de signer un tel engagement, et donc la zone de vente de ses produits est plus vaste que celle du contracteur palestinien.
- Les courtiers palestiniens ne sont pas autorisés à suivre le freight directement à l'intérieur des ports et des aéroports israéliens.
- La fermeture des points de passage entre les villes palestiniennes et dans les territoires occupés, comme le point de passage de Jalameh, qui est demeuré clos pendant de longues périodes, causant une chute des ventes de 70 % dans l'ensemble et affectant considérablement les différents secteurs économiques.

#### Concurrence des produits des colonies :

- Le marché palestinien revêt une importance dans l'écoulement des exportations israéliennes en général, et des exportations de colonies en particulier. Les chiffres et les études de la Banque Mondiale indiquent que les exportations israéliennes de colonies vers les territoires palestiniens dépassent 500 millions de dollars par an, et vers les zones occupées par Israël en 1967 (Jérusalem-Est, colonies

et Golan) contribuent à environ 4% du PIB israélien, 7,9% de la consommation publique et 4,5% de l'investissement total d'Israël.

- Les produits des colonies israéliennes ne sont soumis à aucun contrôle sanitaire, outre le fait que la plupart des produits des colonies portent des marques contrefaites de marques et d'agences internationales auxquelles le consommateur palestinien a eu accès.
- Faciliter l'entrée des marchandises des colonies par Israël en leur remettant des factures de dédouanement israéliennes sur le marché dans le gouvernorat pour concurrencer les produits locaux, en particulier dans le secteur des dattes à Jéricho et Ghawar.

### [Assaut, fermeture et destruction d'établissements économiques](#)

Les autorités de l'occupation israéliennes ont poursuivi leur politique de démolition et de fermeture des installations opérant dans diverses activités économiques, notamment l'industrie, l'agriculture, le commerce et les services, en plus de l'escalade des attaques des colons contre les biens, y compris les installations économiques, où plus de 715 installations ont été détruites et fermées en 2022, sachant que la majeure partie de ces installations est située dans le gouvernorat de Jérusalem. Plus de 500 installations ont été attaquées par des soldats israéliens et des bandes de colons, entraînant des pertes économiques directes s'élevant à des millions de dollars.

### [Deuxièmement : Violations contre les travailleurs palestiniens :](#)

L'emploi palestinien à l'intérieur de la Ligne verte, des colonies et des zones industrielles est l'un des secteurs les plus importants de l'économie palestinienne, et pourtant les travailleurs palestiniens sont soumis à des pratiques d'oppressions, de discriminations et de violations des droits stipulés dans les conventions internationales. De plus, des lois et conventions collectives sont légiférées par la puissance occupante elle-même, et par le biais d'accords bilatéraux, permettant aux forces de l'occupation de contrôler onze points de passage. Ces pratiques représentent les formes les plus odieuses d'apartheid et des dizaines de barrières permanentes et temporaires empêchent le travailleur palestinien de jouir de son droit naturel à un accès libre et facile à son travail, ce qui l'oblige à quitter son logis des heures avant ses horaires pour arriver ponctuellement à son travail.

Les actions israéliennes contre les travailleurs palestiniens sont également contraires au paragraphe 1 de l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être et ceux de sa famille, en particulier en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins médicaux, et le droit au même droit que sa famille en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage ou de vieillesse, ou d'autres circonstances indépendantes de sa volonté, susceptibles de lui faire perdre ses moyens de subsistance.

Les politiques et les mesures de l'occupation ont considérablement affaibli et fragilisé l'économie palestinienne, ce qui a affecté le marché du travail de manière très significative, parvenant à un taux de chômage de 25%. Le nombre de chômeurs est d'environ (378'500) chômeurs, pour la plupart de jeunes diplômés. En même temps, les taux de pauvreté ont augmenté, atteignant environ 30%, et c'est ce qui a fait du marché du travail israélien un choix nécessaire, comme l'indiquent les statistiques palestiniennes et autres. Le nombre de travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien dépasse (204'000) travailleurs, soit (20%) de la main-d'œuvre palestinienne. Le nombre de travailleurs palestiniens travaillant légalement à l'intérieur de la Ligne verte a atteint (103'000) travailleurs, dont 75% sont dans le secteur de la construction reconnu comme étant à haut risque, (15%) dans le secteur agricole, et (10%) dans le secteur des services et de l'industrie. Certains travailleurs palestiniens détiennent des permis de divers types mais qui ne sont pas des permis de travail, alors que d'autres travaillent dans la contrebande. Ces derniers exploitent des failles dans le mur de séparation, mais sont malheureusement exposés au quotidien à diverses formes d'exploitation et d'esclavage par les forces de l'occupation et par les opérateurs israéliens, en particulier après le désavouement d'Israël. « L'Accord économique de Paris » signé en 1994 et mis en œuvre dans le nouveau système d'emploi le (31/03/2021), exclut le ministère du Travail israélien de tout rôle dans ce domaine, entraînant des accusations de toutes sortes dans la relation entre les autorités et les travailleurs palestiniens.

Les violations israéliennes les plus importantes sont catégorisées en quatre axes principaux :

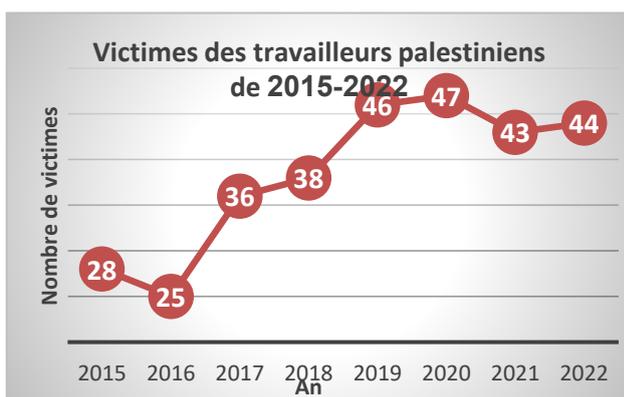
**Le premier axe :** la liberté de circulation et l'accès des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail dans les territoires occupés



Au cours de leur voyage quotidien difficile et ardu vers leurs lieux de travail, qui commence à l'aube (à deux heures du matin), les travailleurs palestiniens sont soumis aux formes les plus odieuses d'humiliation et d'oppression aux postes de contrôle permanents et

mobiles et aux points de passage de l'occupation israélienne construits le long du mur de séparation. Des fouilles à nu sont communément exécutées, et souvent les autorités israéliennes exposent les travailleurs palestiniens à des rayons nuisibles lors de leurs contrôles. De nombreuses autres violations et pratiques illégales sont perpétrées aux points de contrôle et aux points de passage, variant entre l'humiliation et l'oppression, allant jusqu'à coûter la vie à certains travailleurs qui sont abattus de sang-froid.

**Le deuxième thème :** L'atmosphère et les lieux de travail israéliens sont



nuisibles aux travailleurs palestiniens

Israël occupe une position mondiale avancée dans le nombre d'accidents du travail et de blessures dans le secteur de la construction, en raison de la faible application des exigences en matière de santé

et de sécurité au travail dans l'environnement de travail. La grande majorité des décès et des accidents du travail rapportés concernent toujours les travailleurs palestiniens, et en 2022, 44 décès ont été enregistrés contre nos travailleurs, et des dizaines de blessures.

Dans plus d'un rapport annuel publié au cours des années précédentes, le Contrôleur du Gouvernement israélien a déclaré que les politiques et procédures gouvernementales n'avaient pas permis de faire face à l'augmentation du nombre d'accidents du travail mortels, en particulier dans le secteur de la construction, et que l'absence de nomination d'un nombre suffisant d'inspecteurs du travail au Ministère israélien du travail avait entraîné un manque de visites d'inspection sur le terrain dans les ateliers de construction.

En plus des checkpoints érigés par l'armée de l'occupation israélienne entre les villages et les villes palestiniens, qui limitent la circulation du travail, et l'arrivée des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail à l'heure, obligeant le travailleur palestinien à se lever tôt (à 2h 00 du matin), puis prendre des routes difficilement accessibles pour atteindre son lieu de travail, ce qui lui coûte du temps, des efforts et une durée de transport plus grandes, prolongeant la durée d'une journée de travail et dépassant les « 15 » heures. Ce temps gaspillé affecte négativement la santé et la sécurité du travailleur palestinien. De plus, la distance couverte pendant de longues heures de voyage force souvent les travailleurs palestiniens à passer la nuit dans des ateliers et des chantiers dans des conditions de logement très difficiles, surtout que les employeurs israéliens refusent de leur fournir un logement sain et décent.

L'employeur évite de donner aux travailleurs palestiniens leurs droits sociaux tels que les congés annuels, les congés de maladie, les indemnités de loisirs, les indemnités cliniques, les allocations vestimentaires, les indemnités de voyage, etc. pendant la période de travail, puis les prive de la gratification de fin de service (A) après leur licenciement ou la fin de la période de travail. En plus, les formulaires de salaire des travailleurs palestiniens sont manipulés, et les employeurs tentent de ne pas enregistrer les jours de travail réels et complets dans le formulaire de salaire (Al-Taloush), ce qui prive le travailleur palestinien des services de santé du travailleur et de sa famille. Souvent, l'employeur israélien enregistre un nombre de jours de travail inférieur à « 8 » jours, puis va jusqu'à éluder l'enregistrement du salaire réel des travailleurs, faisant fi de leurs droits sociaux. La raison principale revient à la loi israélienne sur le travail, qui accorde le droit à l'employeur de divulguer

le nombre de jours travaillés. Si le travailleur palestinien s'oppose à la manipulation, il est immédiatement licencié.

En outre, les employeurs israéliens évitent de traiter les malades et les blessés au travail, ou de les raccompagner à leur lieu de résidence. Après le point de passage, les travailleurs sont abandonnés à leur sort ou sont tout simplement jetés au bord de la route. Ce genre de mauvais traitement a été rapporté pour les patients du Covid-19, ou souffrant de blessures au travail, qui nécessitent un traitement dans les hôpitaux publics. Ils se voient refuser un traitement aux dépens de la sécurité nationale israélienne dans les hôpitaux israéliens, refusant de fournir au travailleur blessé un formulaire de déclaration d'accident du travail, et l'absence de visites dans les ateliers de construction par les bureaux du travail israéliens, confirment qu'il n'y a pas de suivi périodique des procédures de sécurité et de santé au travail.

**Le troisième axe :** la diffusion du phénomène des courtiers en permis et leur vente sur le marché noir

Le phénomène des courtiers qui vendent des permis de travail sur le marché noir est en soi un gros fardeau. D'autres fardeaux s'imposent, comme celui de traverser les territoires intérieurs occupés, de travailler sur le marché du travail israélien, où le travailleur palestinien est forcé d'obtenir ces permis à « 2500 à 3000 shekels par mois » attirés par l'énorme différence dans les salaires offerts sur le marché du travail israélien, et les pratiques de certains employeurs israéliens eux-mêmes : Le courtage, la vente de permis aux travailleurs palestiniens, et l'avidité des marchands de permis au marché noir sans contrôle ou sans être poursuivis par la partie israélienne. L'Organisation Internationale du Travail a estimé que le montant total des montants perdus par les travailleurs palestiniens en quête de moyens de subsistance s'élève à un milliard de shekels par an.

La limitation des permis aux quotas approuvés de temps à autre par le gouvernement de l'occupation a forcé les travailleurs palestiniens – incapables d'obtenir un permis de travail légal – à entrer par les ouvertures le long du mur d'apartheid, ou les conduites d'égout et d'eau sous le mur, ou à escalader le périlleux mur de l'apartheid, les exposant aux risques de chute et de graves blessures.

Un autre problème est celui des permis d'autres genres tels que : les permis de besoins spéciaux, les permis de commerce, les permis d'accès

outre mur et portes, les permis de voyage, etc. qui concernent près de « 40'000 » travailleurs. Ces travailleurs souffrent du fait que la puissance occupante refuse de leur accorder légalement des travaux et prive ces pauvres travailleurs de leurs droits sociaux qui leur sont – pourtant – garantis par la loi.

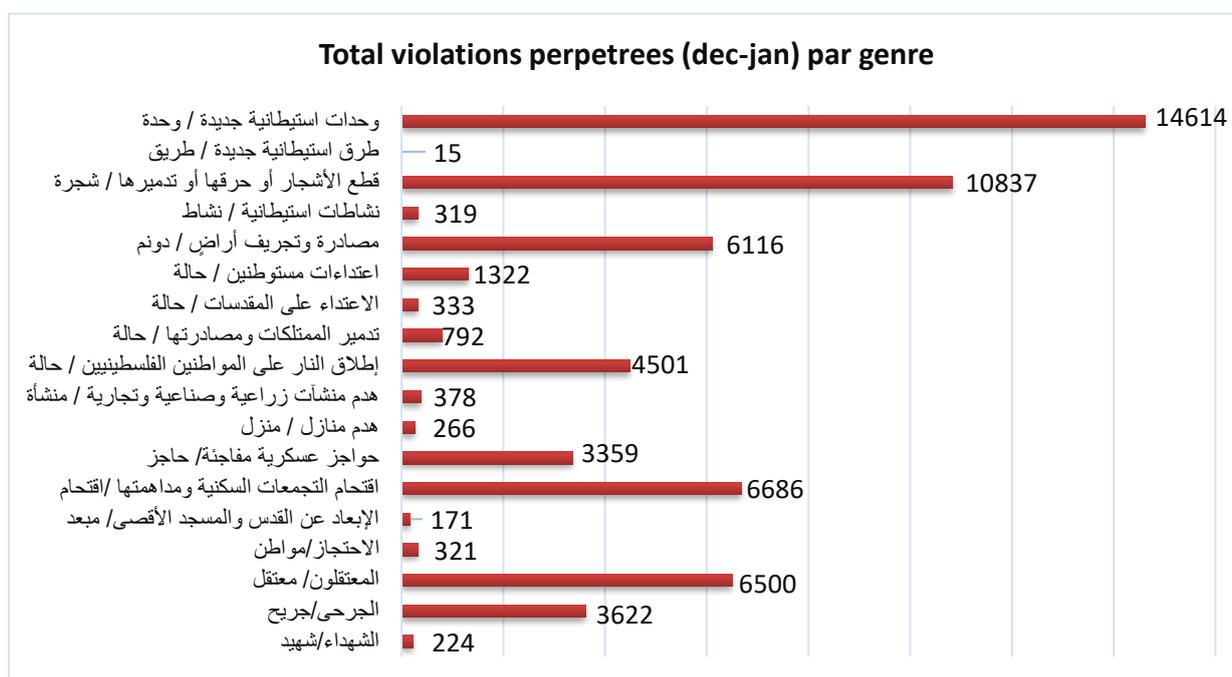
En outre, les travailleurs palestiniens ne bénéficient pas légalement de l'aide au chômage en raison de leur résidence dans la Ligne verte. Et pourtant le Département israélien des paiements impose une taxe arbitraire sur l'égalité, qui est complémentaire aux frais de sécurité nationale. Cette taxe est instituée en vue d'égaliser ce que le travailleur palestinien et le travailleur israélien paient, et pourtant, le travailleur palestinien ne bénéficie pas de la même assurance que son homologue israélien, y compris l'assurance contre le chômage.

#### Quatrième thème : Le piratage des fonds pour les droits sociaux accumulés par les travailleurs palestiniens de 1970 à aujourd'hui

Israël refuse obstinément à s'engager à mettre en vigueur « l'Accord économique de Paris » signé entre les parties palestinienne et israélienne en 1994. L'un des points importants négligés est celui lié à la création de la Société Palestinienne de la Sécurité Sociale n° 19 de 2016 (article 40 de l'Accord de Paris). Pour comble, Israël refuse toujours de divulguer la valeur réelle de l'épargne financière des travailleurs accumulée depuis 1970, et les détient jusqu'à présent sous des prétextes futiles. Israël s'abstient aussi de s'acquitter de son obligation légale de transférer ces cotisations financières à l'Institution d'assurance, défiant ainsi la communauté internationale et ses institutions juridiques, bafouant du même coup les autres questions relatives au même sujet, notamment les questions soulevées dans les accords internationaux signés entre les parties palestinienne et israélienne et les lois et conventions internationales qui garantissent ces droits.

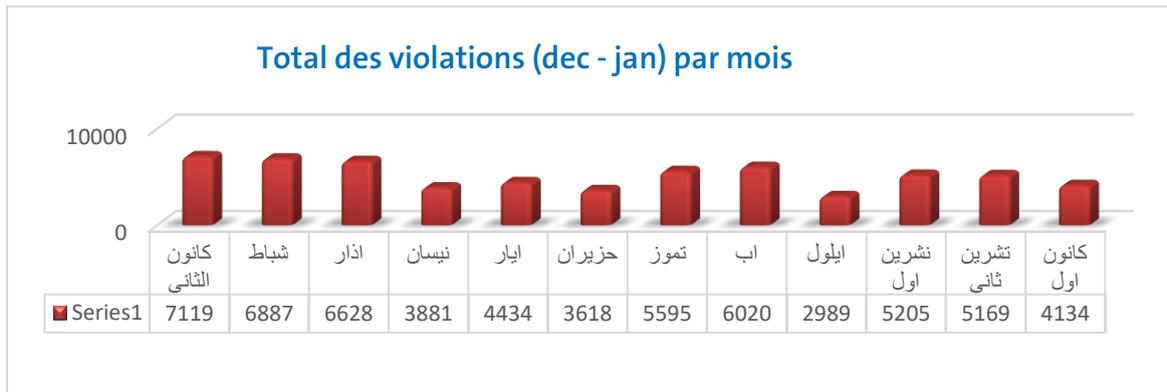
Troisièmement : Les crimes et violations les plus importants perpétrés par les forces de l'occupation

Au total, 78 492 violations commises par les forces de l'occupation israéliennes et les colons contre des citoyens et leurs biens au cours de l'année ont été commises. Les inexactions ont causé bon nombre de blessés, de détenus, et comprennent des attaques contre les lieux saints, des établissements d'enseignement, des destructions de biens, des



démolitions de maisons, affectant les services agricoles, industriels et commerciaux, confiscation et rasage des terres au bulldozer, déracinement, incendies et destruction d'arbres, et l'installation de barricades et d'incursions multiples.

Le bilan total des violations, qui a atteint de nouveaux sommets au début de l'année, était de 7119 violations, dont 1299 à Jérusalem en janvier 2023.



**Les plus importantes violations perpétrées par les forces de l'occupation:**

**Premièrement : le ciblage direct des Palestiniens :**

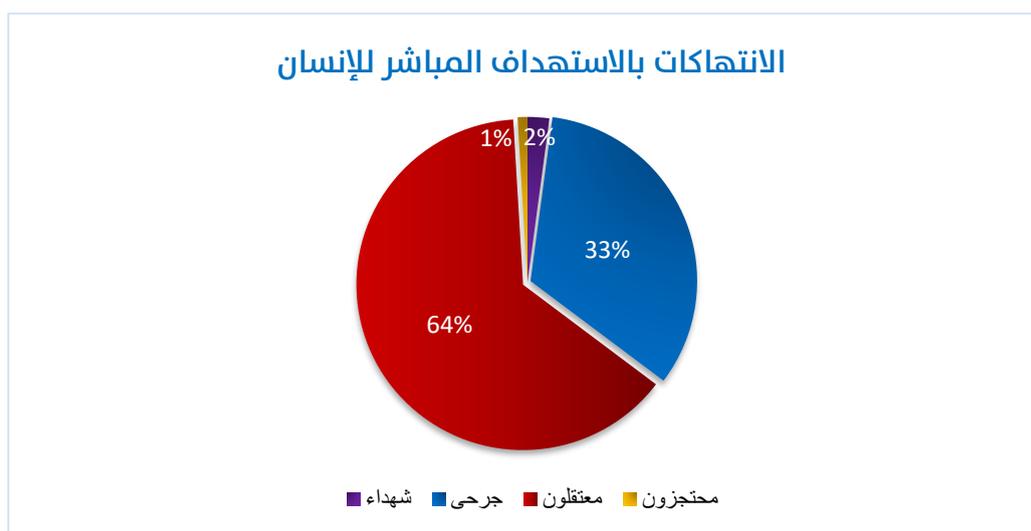


Outre la guerre destructrice contre Gaza, les forces de l'occupation et les bandes de colons poursuivent leur pratique d'une politique de ciblage direct du citoyen Palestinien avec l'intention soit de le tuer, de le blesser ou

de le jeter en prison. Cette politique destructrice contre les citoyens palestiniens a fait 224 martyrs au cours de l'année. L'occupation poursuit sa politique de détention des corps des martyrs dans les cimetières et les morgues. Le nombre de victimes augmente, et mentionnons parmi les martyrs, 171 tombés en Cisjordanie et 53 à Gaza, la plupart tombés lors de l'agression israélienne contre la bande de Gaza en août. Le dernier rapport publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies dans les territoires occupés (OCHA) a déclaré que, selon la moyenne mensuelle, l'année de 2022 a été l'année la plus sanglante pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis

son début. Les Nations Unies ont systématiquement enregistré des décès en 2005.

Le nombre de Palestiniens également blessés s'est élevé à 9355 blessés sous les coups des forces de l'occupation : 3622 ont été blessés par des balles réelles et fabriquées de métaux, sans distinction entre femmes et



enfants non armés. Les forces de l'occupation ont arrêté environ 6500 citoyens, dont des enfants et des femmes, et les ont jetés dans les prisons dignes des geôles nazis. En même temps, les forces de l'occupation ont maintenu sous détention des dizaines de femmes et d'enfants, les privant des droits humains les plus fondamentaux, en plus de de 321 citoyens détenus sous différents prétextes.

## Deuxièmement : Démolition de maisons et d'installations :

La politique de démolition des maisons palestiniennes est une vieille méthode israélienne appliquée depuis la création de l'État de



l'occupation en 1948. En effet, les autorités israéliennes ont détruit depuis la Nakba plus de 500 villages et villes palestiniens, et les autorités de l'occupation racistes ont poursuivi leurs politiques de démolition des maisons, des installations et des

rassemblements palestiniens, en particulier dans les zones de Jérusalem, de la vallée du Jourdain, à l'intérieur du mur et des zones dites (C) dans le but de vider ces zones de leurs habitants, et de les judaïser pour l'établissement d'avant-postes de colonisation. Le nombre de maisons et d'installations démolies par l'occupation au cours de cette année a atteint 648 démolitions, réparties entre des démolitions de maisons (270) et des démolitions d'installations agricoles, industrielles et commerciales (378) 715 structures ont été démolies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, et 1235 personnes et 430 personnes ont été ciblées. Les démolitions ont causé la perte de millions de dollars et la perte de dizaines d'emplois et de moyens de subsistance.

La plupart des démolitions étaient concentrées dans le gouvernorat de Jérusalem avec 11 à 8 démolitions de 178 structures démolies dans la ville de Jérusalem, suivie par le gouvernorat d'Hébron avec 7 à 6

démolitions de 171 structures qui ont été effectuées dans de vastes zones.

En plus de l'auto-démolition, qui est le pire type d'oppression complexe qui affecte les Palestiniens, en particulier dans la ville de Jérusalem, en raison de

ses effets psychologiques et économiques néfastes sur eux, et de ses répercussions négatives, non seulement sur le propriétaire de la maison, mais sur la famille qui a perdu sa maison, et ses membres ont été déplacés, et tous leurs rêves et souvenirs liés à ces bâtisses.

Au total, entre 22'000 et 25'000 ordres de démolition ont été décrétés dans la Ville Sainte, et s'ils étaient appliqués, cela signifierait l'évacuation d'environ 100'000 habitants de Jérusalem de la Ville Sainte après la démolition de leurs maisons.

### Troisièmement : Règlement



La politique du gouvernement israélien d'expansion des colonies conformément à l'arrière-plan religieux extrémiste inquiétant du Premier ministre est que Netanyahu et Ben Gvir ont convenu de légaliser les avant-postes juifs en Cisjordanie, ce qui renforcerait davantage les colonies israéliennes dans les

territoires occupés et renforcerait davantage les colonies israéliennes dans les territoires occupés. Les tensions avec les Palestiniens, où la montée de Ben Gvir et Smotrich – qui vivent tous deux dans des colonies – accélérera la colonisation israélienne rampante en Cisjordanie, la rapprochant de l’annexion de facto.

Cette politique est considérée comme la politique la plus dangereuse poursuivie par les autorités de l’occupation dans les territoires palestiniens, et cette politique est évidente à travers des dizaines de décisions gouvernementales et de lois expansionnistes qui donnent le droit aux colons extrémistes de construire des avant-postes, d’étendre les colonies existantes, de confisquer les terres adjacentes et de construire des routes de colonisation. S’ajoutent à cela des mesures arbitraires et injustes visant à expulser les habitants de leurs logis et leurs terres et à les pousser à émigrer, ou à se déplacer vers les centres-villes pour vivre dans un ghetto fermé contrôlé par les forces de l’occupation. Pour mettre en œuvre ces politiques, le gouvernement de l’occupation a alloué des milliards de dollars à l’intérêt de l’expansion des colonies chaque année, culminant cette année avec l’activité de colonisation qui a triplé par rapport à l’année dernière : en effet, 400 appels d’offres de colonisation ont été lancés rien qu’à Jérusalem pour y construire 3’100 nouvelles unités de colonisation.

#### Quatrièmement: Confiscation et rasage de terres au bulldozer et destruction de biens



Les autorités de l'occupation et les bandes de colons ont continué de prendre pour cible les terres palestiniennes en confisquant, en fermant et en détruisant des installations, des bâtiments, des projets agricoles et des enclos, en

déracinant des arbres, en détruisant et en sabotant des récoltes et en contrôlant les sources d'eau. Les autorités de l'occupation et les bandes



de colons ont confisqué 26'508 dounams des terres des citoyens de Cisjordanie, et ont rasé au bulldozer plus de 3142 dounams de terres agricoles, entraînant le

déracinement de plus de 10837 arbres fruitiers abattus, incendiés ou détruits, en sus de l'incendie de maisons et de mosquées, et des dizaines d'opérations de jets de pierres sur les citoyens sur les routes. Des dizaines de colonies, de bars et de camions-citernes ont été vandalisés, et des réseaux d'irrigation et des serres ont été endommagés dans de nombreux endroits de Cisjordanie.

## Le mur de séparation de l'apartheid : une autre forme d'accaparement des terres



Au cours de l'été 2002, Israël a commencé la construction du mur de séparation de l'apartheid dans les territoires palestiniens occupés et, bien qu'Israël ait affirmé construire ce mur pour des raisons de sécurité, le mur fait en fait partie intégrante de l'infrastructure allouée aux colonies. Cela a permis aux colons de

s'emparer de vastes étendues de notre territoire, en veillant à une expansion élargie qu'Israël espère effectuer à l'avenir.

Ainsi, ce mur nous isole de nos terres, qui constituent notre source de subsistance, et empêche notre peuple d'accéder aux établissements scolaires et universitaires et aux centres de protection sociale, en sus de nous priver de nos ressources naturelles, en particulier de l'eau. Les zones capturées par Israël pour la construction du mur d'apartheid seront laissées derrière, ainsi que le territoire sous le contrôle des colonies israéliennes à l'est de celui-ci, et dans la vallée du Jourdain, ne laissant pas plus de 54% de la Cisjordanie.



Étant donné que le tracé du mur de séparation de l'apartheid entoure les colonies illégales existantes et les zones où elles seront étendues, il est clair qu'Israël vise à s'emparer des terres

palestiniennes par la construction de ce mur, ce qui ne constitue pas – en fait – une mesure de sécurité réelle.

Cette année, le gouvernement israélien a approuvé la construction de 67 kilomètres supplémentaires du mur pour une valeur de 360 millions de shekels, et le plan comprend la construction d'un mur « en béton » en utilisant tous les moyens technologiques à une hauteur de 9 mètres, couvrant trois sites, et l'objectif de sa construction étant l'accentuation de la souffrance et des restrictions imposées aux travailleurs et aux citoyens.

## Cinquièmement: Judaïsation de Jérusalem:

L'année 2022 est la pire en termes de violations de l'occupation de la mosquée Al-Aqsa, vu que plus de 50 000 colons ont pris d'assaut le mont du Temple.



Les autorités de l'occupation tentent tout leur possible de changer les caractéristiques de la ville sainte, avec pour objectif de la judaïser par tous les moyens, de l'isoler de son extension naturelle et d'effacer son identité pour entièrement judaïser Jérusalem, l'isoler et déplacer les Palestiniens. L'année 2022 a témoigné des développements rapides et de tentatives israéliennes incessantes visant à changer la figure civilisée, historique et démographique de la ville. Les autorités de l'occupation ont exploité toutes leurs capacités pour imposer de nouvelles réalités sur le terrain et effacer son identité arabe. Des tentatives ont eu lieu pour imposer des éléments judaïsants, de diviser la mosquée Al-Aqsa temporellement et spatialement, et d'en couper une partie pour y célébrer des rituels talmudiques. Ainsi s'alimente toujours l'objectif et le rêve sioniste soutenu par toutes les institutions de l'occupation.

Le gouvernorat de Jérusalem est responsable du décès de 19 martyrs, des blessures de 2486 habitants de Jérusalem, de la prise d'assaut d'environ 50'000 colons sur le Mont du Temple, de l'arrestation de 3504 habitants de Jérusalem, et de la déportation de 871 citoyens cette année. La poursuite incessante de la politique de l'occupation de démolition des maisons et des installations palestiniennes persiste, visant à expulser les Palestiniens de leurs terres, de les priver de logis et de les pousser à

évacuer leurs propriétés hors de Jérusalem occupée, en vue de la réalisation de la judaïsation démographique. Les autorités de l'occupation ont démoli et rasé au bulldozer 306 des terres de leurs occupants ou de leurs propriétaires. Pour éviter de lourdes amendes, les propriétaires des logis menacés de supporter les coûts de leur démolition, qui s'élèvent à des dizaines de milliers de shekels, ont dû exécuter les évacuations quasi-forcées, exacerbant les souffrances du peuple Palestinien déchiré entre la perte des logis et la facturation de sommes exorbitantes sous formes d'amendes.

Les violations commises à la mosquée Al-Aqsa au cours de l'année sont survenues à la lumière de développements dangereux et rapides qui, inexorablement, conduisent à une guerre de religions dans la région et dans le monde. La tension dans la mosquée Al-Aqsa s'est aggravée avec la formation du nouveau gouvernement israélien d'extrême droite, sous l'égide de Benjamin Netanyahu, dont les partis sont ses ministres et plusieurs de politiciens ayant un casier judiciaire.



Le 25 janvier 2022, le Knesset israélien a approuvé un nombre de lois qui permettraient au Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu de former un gouvernement d'extrême droite. Les amendements à la loi du gouvernement israélien ont conféré au parti sioniste religieux procolonial une large autorité, ouvrant ainsi la voie en vue de l'installation de nouvelles colonies

juives en Cisjordanie occupée. Par le biais de ces lois, le gouvernement a ainsi fourni de nombreuses incitations et facilités aux colons.

Les autorités de l'occupation ont également renouvelé leurs attaques contre le quartier de Sheikh Jarrah, particulièrement depuis le début de l'année. En février, la tension dans ce quartier a redoublé d'intensité, après qu'un membre extrémiste raciste du Knesset – Itamar Ben Gvir – a inauguré son bureau sur les terres de la famille Salem à l'ouest du quartier comme acte provocateur vis-à-vis des Palestiniens. Il a pris d'assaut le quartier au quotidien, accompagné de colons, de manière provocatrice. Dans le cadre de la protection et du déploiement intensifs de la police d'occupation, les habitants du quartier de Sheikh Jarrah, leurs maisons et leurs biens ont été soumis à des attaques répétées de la part des colons et des forces de l'occupation israéliennes. Ces tentatives visent de les déplacer de force du quartier, d'évacuer les lieux et de saisir leurs maisons au profit d'associations de colons.

## Sixièmement : Le siège de la bande de Gaza

Tableau statistique récapitulatif des violations commises par l'occupation (et de leurs résultats) au cours du premier semestre 2022

Nombre de martyrs	52
Nombre de blessés	360
Nombre d'incursions	26
Attaques dans les zones d'accès restreint	225
Nombre de détenus	107
Décès dus aux restrictions imposées aux patients	18

Les autorités de l'occupation continuent de boucler presque entièrement la bande de Gaza. Le siège par voie terrestre, maritime et aérien dure depuis plus de quinze ans, et son impact s'approfondit de jour en jour sur les conditions de vie dans ce territoire. L'unité du territoire palestinien occupé est ainsi lésée et le tissu économique et social qui s'y trouve est décimé. La bande de Gaza est réellement au bord de l'effondrement. Une crise humanitaire d'une ampleur

catastrophique s'annonce. Les attaques incessantes contre les citoyens et leurs biens mettent à risque tous les moyens de subsistance quotidiens. L'état de guerre, les bombardements, les tirs isolés et les fermetures sommaires ont conduit à une destruction massive de l'infrastructure des rues, des stations-service et des hôpitaux. Notons parmi les violations commises par les forces de l'occupation 52 morts, 113 blessés et 107 arrestations et arraisonnements, au cours de 26 incursions des forces de l'occupation.

Les restrictions de la circulation des patients ont causé 18 morts, contrevenant aux exigences d'accessibilité adoptée par le Comité du

PIDESC dans son Observation générale sur l'article 12 sur le droit au traitement.



Depuis le début de 2022, les forces de l'occupation ont perpétré 441 violations contre les pêcheurs en mer, arrêtant 64 pêcheurs, blessant 21 autres et confisquant 23 bateaux. Les

forces de l'occupation « infligent délibérément des dommages parmi les rangs des pêcheurs, les privent de travail, les poursuivent en mer, les cibles de leurs tirs, sabotent leur équipement et les saisissent ». Ces violations systématiques commises par les forces de l'occupation en mer et le blocus imposé à la bande de Gaza, en particulier le blocus naval, sont de fait des châtements collectifs dignes d'être classés comme crimes de guerre.

### Septièmement : Crimes de l'occupation à Ghawar et dans la zone C et à l'intérieur du mur



L'occupation israélienne cible de nombreuses façons la vallée palestinienne du Jourdain afin de confisquer les terres des résidents palestiniens, et des communautés bédouines en particulier. En effet, ces

communautés constituent le protecteur naturel de l'Agua, car la région du Ghawar et du nord de la mer Morte est considérée comme la plus grande réserve de développement en Cisjordanie. Le gouvernement de l'occupation a annoncé à plusieurs reprises son intention d'annexer les

zones palestiniennes de l'A-Ghawar, en poursuivant une politique de confiscation de terres, d'implantation de nouveaux avant-postes de colonies, de construction de dizaines de routes et de fermeture de centaines de dounams sous prétexte d'utilisations militaires.

**Les méthodes appliquées se multiplient :** la confiscation des ressources naturelles, en particulier des réserves d'eau, la déclaration de milliers de dounams comme zones protégées, l'établissement de plus d'une douzaine d'avant-postes dans les régions de Tubas, la saisie de vastes



zones pour l'entraînement militaire, la destruction de centaines de serres agricoles et l'érection de dizaines de postes de contrôle.

Cette année, des colons extrémistes ont tenté de clôturer les terres appartenant à des Palestiniens dans le nord de la vallée du Jourdain, au nord-est de la Cisjordanie occupée, en vue de s'en emparer.

Les forces de l'occupation israéliennes et les colons ont également attaqué les familles palestiniennes, y compris les femmes, dans la vallée du Jourdain. Les forces de l'occupation ont détenu des femmes sous des prétextes fictifs, dans le but d'exercer le maximum de pression sur les citoyens pour les expulser. Les femmes sont particulièrement plus lésées par les violations et les pratiques arbitraires de l'occupation dans la vallée du Jourdain, surtout lors des démolitions et des déplacements forcés.

Les femmes de la vallée du Jourdain souffrent du manque de stabilité et de paix avec la démolition soutenue des tentes et des tentatives de déplacement forcé. Le fardeau psychologique qui pèse sur ces femmes

au foyer est lourd, d'autant plus que la plupart de ces femmes sont – de fait – les chefs de famille.

L'état constant d'anxiété pour leur époux et leurs enfants sortis pour vaquer aux pâturages est en croissance. La peur des attaques des soldats et des colons, est une double préoccupation pour les enfants qui se rendent à l'école.

Total	Déc	No v	Oct obr e	Sep t	Pèr e	Juil let	Jui n	Ma i	Nis san	Ma rs	Di ab les	J a n	Nature de la violat ion
22 4	20	20	31	18	59	7	14	9	21	13	6	6	Marty rs/ma rtyr
36 22	41 2	16 0	25 8	20 0	57 4	12 9	18 0	45 8	57 7	21 1	3 0 9	1 5 4	Blessé s/bless és
66 87	33 1	58 3	51 8	48 6	67 0	38 3	47 7	56 9	90 7	63 5	4 6 5	4 7 6	Déten us/ Déten us
11 6	27	16	25	25	14	11	18	24	33	52	3 2	4 4	Détent ion/Ci toyen
17 6	12	1	17	13	13	9	45	14	32	9	1	5	Dépor tation de Jérusa lem et de la mosqu ée Al- Aqsa / Dépor té
66 02	71 4	65 1	63 0	57 6	64 1	41 0	53 7	67 2	45 4	55 9	4 0 4	4 3 8	Prise d'assa ut et raids dans les comm unaut és réside ntielle s / prise d'assa ut

<b>3403</b>	<b>311</b>	<b>386</b>	<b>355</b>	<b>279</b>	<b>294</b>	<b>207</b>	<b>195</b>	<b>361</b>	<b>285</b>	<b>246</b>	<b>227</b>	<b>213</b>	<b>Points de contrôle militaires surprises / barrière</b>
<b>270</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>Démolitions / Exploitation de la maison</b>
<b>378</b>	<b>67</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>61</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>69</b>	<b>25</b>	<b>Démolitions d'installations / opérations agricoles, industrielles et commerciales</b>
<b>3936</b>	<b>565</b>	<b>325</b>	<b>565</b>	<b>333</b>	<b>296</b>	<b>262</b>	<b>300</b>	<b>436</b>	<b>560</b>	<b>325</b>	<b>276</b>	<b>258</b>	<b>Tirs sur des civils palestiniens / Affaire</b>
<b>1263</b>	<b>94</b>	<b>80</b>	<b>34</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>68</b>	<b>112</b>	<b>80</b>	<b>57</b>	<b>48</b>	<b>45</b>	<b>57</b>	<b>Destruction et confiscation de biens / Affaire</b>

333	34	29	29	27	34	22	26	28	33	26	22	23	Assaut sur le sacré / Affaire
1247	104	145	232	94	68	74	39	191	96	112	87	80	Attaques de colons / Affaire
28K	232	200	616	0	820	0	0	23K	339	331	2720	858	Confiscation et nivellement des terres / dunums
232	87	11	145	0	18	15	8	7	4	12	7	5	Activités d'établissement / Activisme
10837	145	2500	1100	150	560	2145	750	1035	217	725	570	940	Couper, brûler ou détruire des arbres / Arbre
15	3	1	1	1	2	0	0	1	0	3	1	2	Nouvelles routes / routes de peuplement
14614	616	0	0	700	1812	1811	855	502	31	3230	1500	3557	Approbation de nouvel

Annexe I :

Violations classées par nature et le mois au cours de l'année 2022 :

Annexe II: Les violations les plus importantes contre les travailleurs à l'intérieur de la Ligne verte en 2022 en images:



## **Section II**

**Effets des colonies israéliennes sur les conditions  
Économiques, sociales et sur le secteur du travail  
Dans les territoires occupés (Sud-Liban) en 2022**

Le Bureau Arabe du Travail a reçu un rapport détaillé contenant des informations importantes dont dispose le Ministère libanais du travail sur la situation du travail et de l'emploi dans la zone occupée du sud et dans la bande adjacente aux territoires palestiniens occupés, à savoir :

- L'occupation par Israël des terres libanaises (les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba) a une incidence négative sur l'investissement de ces terres. En effet, ces terres bénéficient de caractéristiques naturelles, géographiques et hydriques, et leur occupation affecte par conséquent la situation des employeurs et des travailleurs dans cette zone occupée.
- La région des fermes de Shebaa couvre une superficie de 200 km<sup>2</sup> (25 km de longueur et 8 km de largeur), et se caractérise par ses riches plantations en fonction de la diversité climatique : des céréales de toutes sortes, des arbres fruitiers, des légumes, des légumineuses, des forêts de chênes, mulloul, canards et aubépines, ainsi que les pâturages, les pressoirs à olives et la mélasse, et de nombreux monuments historiques, des grottes, des puits et des fontaines.
- L'occupation israélienne de cette région empêche les propriétaires des terres d'investir dans leurs biens et leurs moyens de subsistance : ils sont privés de cultiver, de récolter, d'investir dans des presses à olives et à mélasse ou en opérant des usines. La main-d'œuvre est souvent menacée d'attaques répétées contre les terres, les travailleurs et les agriculteurs, mis à part des pratiques d'intimidation contre les habitants de la région.
- La longue période de l'occupation n'a pas permis aux autorités locales de faire des études de faisabilité économique. Ces terres peuvent – en effet – à travers des projets de développement, agricoles, industriels ou même touristiques – se traduire en chiffres et en rendements financiers.

La situation de l'emploi dans le sud est directement lésée par les attaques israéliennes, et les menaces constantes d'invasion. Cette situation tendue perturbe la croissance, réduit le nombre d'usines et d'institutions, met les employeurs et les travailleurs dans un état constant d'anxiété, perturbe leurs mouvements et affecte leur production. L'occupation de certaines zones du Sud, ainsi que la souffrance des mines et des bombes à sous-munitions, estimée à plus d'un million de bombes à sous-munitions interdites au niveau international. Ces bombes, qui sont réparties sur de vastes zones dans le sud, font chaque année des dizaines de victimes civiles et agricoles et perturbent des milliers de dounams de terres agricoles, nuisant énormément au secteur agricole de la région.

La situation de l'emploi se résume comme suit :

Les travailleurs de la zone frontalière représentent environ 29 % de la population résidente totale. Leur âge moyen est 39 ans, atteignant dans certains cas 43 ans en moyenne.

Les travailleurs qui sont au niveau primaire et inférieur constituent 42% de la main-d'œuvre totale. Beaucoup de ceux-ci abandonnent leur scolarisation sous l'occupation, en particulier suite à la conscription forcée à laquelle la majorité des jeunes de cette région ont été soumis. L'immigration massive parmi ceux au niveau secondaire ou universitaire, et parmi ceux avec des spécialisations professionnelles explique également cette disparité : les universitaires représentent 11% de la main-d'œuvre totale, et les professionnels représentent 8%.

Un lien de parenté se retrouve avec 73 % des travailleurs qui sont ainsi liés à leur employeur. Le pourcentage chute à 28 % pour les travailleurs de niveau universitaire.

En termes d'emploi sectoriel, le secteur privé absorbe 46% de l'emploi.

- Le secteur informel absorbe 36 % de l'emploi.
- Le secteur public représente 17 % de l'emploi.
- Le secteur mixte (capital privé et public) représente 0.3 % de l'emploi.
- Travailleurs du secteur privé : 25% des agriculteurs et des travailleurs qualifiés travaillent dans le domaine de la pêche et 17% sont salariés dans les bureaux et établissements économiques et privés.
- Près de 9% sont des conducteurs de moyens de transport et de machines.
- Environ 8% sont des artisans et des mineurs

Les employés du secteur public sont répartis comme suit :

- Enseignants formels 39 %
- Militaires 15%
- Employés dans les services indirects 12 %
- Employés dans les administrations publiques et les municipalités 9%

Les travailleurs du secteur informel sont répartis comme suit :

- Artisans et des ouvriers du bâtiment 28 %
- Agriculteurs et qualifiés dans l'agriculture et la pêche 15%
- Employés dans des établissements économiques 13%
- Conducteurs de moyens de transport et de machines 8 %

Seuls 5% de la main-d'œuvre effective est considérée comme propriétaire d'exploitations ou d'entreprises artisanales employant moins de 10 personnes, 4% sont des salariés et 5% sont des membres de la famille qui aident leurs proches dans les travaux agricoles.

Chômage :

Le taux du chômage fluctue entre 30% et 40%, selon les travailleurs et les actifs dans chaque région, et selon la tension et la situation de la sécurité et de son calme, en plus de la détérioration significative de la situation économique au Liban. Désormais, le chômage a atteint des taux sans précédent, particulièrement parmi les femmes.

Les causes du chômage dans cette région sont dues à :

- La réquisition des terres
- Le licenciement sommaire

- La fermeture d'établissements en raison de la conjoncture économique
- Les conditions de travail difficiles et inadéquates
- La baisse du niveau de vie à Agour

Les conditions de vie difficiles, l'absence de vie normale dans les villages et le manque d'infrastructures adéquates pour le travail nuisent simultanément aux employeurs et aux travailleurs. Les problèmes dont souffre la région sont les suivants :

- Difficulté du déplacement entre les villages en raison du manque de transport interne et du mauvais état des routes.
- Panne d'eau quasi-permanente
- Coupures électriques très fréquentes.
- Faible commercialisation des produits agricoles, en particulier de l'huile d'olive.
- Mauvaise de routes agricoles
- Pauvre triage des terres, compliquant la détermination de la propriété de biens immobiliers privés
- Baisse du niveau de l'éducation dans les écoles publiques
- Insuffisance des hôpitaux, des dispensaires et des cliniques médicales et soins adéquats, vu que plusieurs villages adjacents à la frontière ne satisfaisent pas le minimum des exigences sanitaires

En plus de ce que nous avons mentionné dans l'introduction, la peur constante des attaques israéliennes est la principale raison qui conduit à la perturbation de la vie dans les zones frontalières occupées.

### **Section III**

#### **Effets des colonies israéliennes**

**sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du  
travail**

**dans le Golan arabe syrien occupé au cours de l'année 2022**

Malgré les campagnes de condamnation internationale envers les événements dans les territoires arabes syriens, Israël continue à défier avec mépris l'opinion et la communauté internationale, violant toutes les résolutions adoptées par les organisations internationales et leurs organes affiliés.

À la lumière des informations et des données récentes dont nous disposons, on peut résumer la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens dans le Golan arabe syrien occupé en 2022 comme suit, conformément aux pratiques arbitraires des autorités de l'occupation israéliennes à l'encontre des agriculteurs fruitiers. (Algré les conditions difficiles et dangereuses en Syrie en général, comme suit :

**Premièrement : le contexte politique. La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix :**

**Pratiques israéliennes à l'encontre des droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé depuis mai 2015 jusqu'aujourd'hui :**

Les pratiques israéliennes dans le Golan ont toujours été qualifiées d'hostilité absolue du fait qu'elles sont classifiées comme pratiques racistes arbitraires par les autorités de l'occupation contre le peuple du Golan arabe syrien occupé depuis 1967. Ces pratiques sont contraires aux lois et aux règles internationales, et sont une violation particulièrement flagrante des règles du droit international humanitaire, représentées dans les quatre Conventions de Genève signées le douze août 1949, la Convention de La Haye de 1907, la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, diverses résolutions, déclarations, chartes, lois et conventions internationales, dont nous mentionnerons en particulier la Charte de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève relative à la protection de la population civile des territoires occupés, les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Chaque fois qu'un acte pareil a été perpétré, la communauté internationale a exigé qu'Israël cesse de modifier le caractère urbain, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut

juridique du Golan syrien, et cesse d'établir des colonies de peuplement et d'imposer la citoyenneté israélienne aux citoyens du Golan arabe syrien occupé.

Pratiques israéliennes à l'encontre des travailleurs, des employeurs et d'autres citoyens du Golan arabe syrien occupé :

Dès l'occupation en 1967, l'entité sioniste-israélienne a pratiqué une politique arbitraire d'oppression contre les travailleurs, comme dans tous les autres secteurs sociaux.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé ont lésé les travailleurs travaillant dans les usines, et dans les chantiers de construction par l'intermédiaire du président et des membres des conseils locaux suspects nommés par ces autorités dans chaque village. Les travailleurs les plus ciblés étaient ceux qui résistaient à l'occupation, par opposition à ceux qui coopéraient avec les autorités et les institutions de l'entité sioniste israélienne.

Cette politique répressive et agressive couvre plusieurs domaines, notamment :

#### 1- Le domaine de la culture et de l'éducation :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne détruisent les antiquités du Golan arabe syrien occupé avec, pour but, de falsifier les réalités archéologiques et historiques, d'effacer l'identité arabe du Golan occupé et de le judaïser.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont imposé les programmes d'enseignement israéliens, l'enseignement en hébreu, forcé les étudiants à apprendre les matières de « la civilité israélienne et de l'héritage druze », qui sont entièrement dissociés de l'histoire et la civilisation des peuples arabes. Ainsi, Israël garantit de rompre tout lien d'appartenance à l'arabisme et à l'islam, de perpétuer le sectarisme et l'oppression nationale, afin de saper le caractère national de notre peuple dans le Golan et d'étendre la politique agressive d'Israël.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont délibérément nommé des enseignants non qualifiés pour mettre en œuvre leur

politique éducative. En même temps, les autorités refusent d'accepter la nomination d'enseignants qualifiés qui sont diplômés des universités syriennes.

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont licencié et résilié les contrats des enseignants arabes syriens qui enseignent l'histoire et la littérature arabes pour faire taire le patriotisme dans le cœur des étudiants, le but étant de contrôler le processus éducatif et d'influencer l'appartenance nationale à la mère patrie Syrie.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne font obstacle à l'arrivée de la population du Golan arabe syrien occupé dans la mère patrie pour y poursuivre leurs études universitaires et dressent des obstacles devant les enfants du Golan arabe syrien occupé qui ont obtenu leur diplôme universitaire dans la mère patrie à leur retour dans leurs villages et à la pratique des spécialisations qu'ils ont étudiées et dont ils détiennent des diplômes de qualification.

## 2- Le domaine de la communication avec la patrie :

Harcèlement des citoyens arabes syriens afin de les isoler de leur environnement arabe et de leur appartenance à leur patrie, la Syrie, par les pratiques suivantes :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne imposent diverses pratiques contre les travailleurs et les paysans. Même les médecins se voient refuser le droit de se rendre dans la mère patrie pour participer à des conférences syndicales et scientifiques.
- Il est également interdit aux couples mariés du Golan occupé qui ont étudié dans leur patrie de retourner dans leurs villages du Golan occupé.
- Les patriotes du Golan occupé qui s'étaient déjà rendus dans la mère patrie sont poursuivis en justice et en procès pour « visite d'un État ennemi ».
- La population du Golan arabe syrien occupé est interdite de traverser la frontière vers la mère patrie. Pour le sens inverse et la voie retour, le seul point de passage est celui de Quneitra, gardé

soit par l'entité sioniste israélienne ou les bandes terroristes armées qui contrôlent le point de passage.

### 3- Domaine de la santé :

Les cinq villages arabes occupés souffrent d'une grave pénurie de centres de santé et de cliniques et de l'absence d'un hôpital qui dessert les habitants de ces villages. La moindre opération chirurgicale, même la plus simple, oblige le citoyen à se rendre dans les centres des grandes villes tels que Nazareth, Safad ou Jérusalem, ce qui entraîne de lourdes dépenses. Les souffrances des pauvres citoyens se retrouvent au quotidien en raison de l'absence de centres de premiers secours, et du manque de médecins et de cliniques médicales spécialisées, bien que le citoyen du Golan occupé soit sujet à la taxe HMO. Les autorités de l'entité sioniste israélienne mettent également des obstacles face aux citoyens qui tentent d'ouvrir des laboratoires et des cliniques médicales spécialisées. L'objectif de relier les citoyens syriens à la Palestine occupée est ainsi détruit, et les autorités israéliennes poursuivent tous les moyens pour assujettir les citoyens et pour saper leur solidarité.

### 4- Le monde des prisonniers et détenus :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne procèdent à des arrestations sommaires de citoyens du Golan occupé sur de fausses accusations et sous divers prétextes tels que : (non-respect des instructions - refus de participer à une manifestation contre le régime en Syrie - fourniture d'informations à un Etat ennemi - contact avec des agents... etc.).
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne procèdent également à des tests médicaux sur les détenus arabes au détriment de leur santé, les traitant comme des terroristes et des criminels, plutôt que des détenus. L'une des méthodes utilisées consiste à injecter des virus pathologiques susceptibles soit de tuer les misérables prisonniers ou de les infecter de maladies incurables et de handicaps permanents. Les autorités de l'entité sioniste israélienne imposent des obstacles aux familles des prisonniers lors de leur visite – pourtant légitime – à leurs enfants dans les prisons israéliennes à de fortes distances de leur lieu de résidence.

## 5. Champs de mines et enfouissement de déchets nucléaires dans le Golan arabe syrien occupé :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne continuent de poser et de renouveler des champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé. Le nombre estimé varie entre 2 et 3 millions de mines, qui coûtent la vie à de nombreux citoyens innocents. Le nombre de victimes des mines israéliennes dans le Golan occupé a atteint 532 blessés, dont 202 martyrs et 329 handicapés permanents, pour la plupart des enfants. Dernièrement, les autorités de l'entité sioniste israélienne ont posé des mines mobiles transmises par le vent et la pluie, sous leur contrôle à distance, dans le but de semer la terreur parmi la population arabe syrienne pour la forcer à fuir ses villages et ses terres et abandonner ses biens aux colons et aux forces de l'occupation.
- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires (environ 20 sites) dans les territoires occupés du Golan, y compris (Qasr Shabib - Marj Al-Man etc.). La ligne de cessez-le-feu dans le Golan occupé est également truffée de mines nucléaires tactiques et à neutrons et de matières radioactives et explosives. Ces engins destructeurs sont communément appelés « châteaux de David », et causent des cancers de toutes sortes parmi la population, grâce aux émissions de déchets nucléaires enfouis.
- Les analyses de sol dans les villages occupés du Golan ont confirmé qu'ils contiennent une grande quantité de rayonnements ionisants et le ruissellement radioactif utilisé par Israël comme engrais agricoles. La fuite de ces polluants dans les eaux souterraines est un grand risque d'empoisonnement des citoyens arabes syriens.

## 6- Le domaine de l'exploitation des richesses du Golan :

- Le rendement total moyen de l'industrie israélienne dans le Golan syrien occupé est de l'ordre de 8 millions de dollars, et celui de l'agriculture est de plus d'un milliard de dollars par an. Le tourisme est un domaine très lucratif, avec un nombre de visiteurs

du Golan dépassant plus de 2 millions de visiteurs par an, dans les centres sportifs et les stations de ski dans les contreforts du mont Hermon, les bains de soufre à Hamma, des dizaines de restaurants et d'hôtels, dont l'immense restaurant thaïlandais et le fameux parc aux crocodiles américains. Le Golan est plein d'établissements de renommée, dont les hôtels Howard et Johnson, les fromageries et les laiteries du Golan à Katzrin, les installations des sociétés « Core and Tel D'or » et « Eden Springer » – firme d'eau minérale – des dizaines de laboratoires industriels et d'installations dédiées à la production de technologies de pointe, plastique, chimique, alimentaire, ciment, acier et produits pétroliers, tannage, métallurgie et industries militaires, en plus des presses à fruits et à olives, des centres de technologie industrielle et agricole, des usines de bois et d'eaux minérale. Les moulins, les tissus, les industries papetières, les technologies pédagogiques, ainsi que l'expansion des fermes de vaches et leur élevage pour les fermes laitières et de viande, de pommes de terre et de fruits se liguent pour relancer l'activité touristique dans le Golan arabe syrien occupé.

- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau a exploité la crise en Syrie et a repris le processus d'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités sur les terres de citoyens syriens expulsés de leurs villages. Les terres sont régies par les autorités de l'entité sioniste israélienne, qui ont falsifié des documents de propriété, considérant que la propriété de ces terres appartient aux Juifs depuis avant l'occupation. Désormais, le (Genie Energy) Energy Company, qui appartient à l'ancien ministre de l'Infrastructure (Avi Itam), a réouvert ses portes. Itam a déclaré qu'Israël avait besoin d'environ 300 000 barils de pétrole par jour et travaillerait par l'intermédiaire de sa société pour obtenir une partie de ce besoin du Golan arabe syrien occupé.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne établissent un projet de centrales électriques en investissant dans l'énergie éolienne dans les territoires du Golan arabe syrien occupé.

- Tous les efforts sont concentrés sur les moyens permettant de lier l'économie des villages du Golan à l'économie israélienne en vue de la rendre complètement dépendante des entreprises israéliennes.

### Troisièmement : Les impôts et les déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les autorités de l'occupation :

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté une politique fiscale intense qui épuise les ressources des Arabes syriens du Golan occupé. Les travailleurs syriens paient un impôt sur le travail entre 7 et 35% de leur revenu quotidien ou permanent. Ces impôts ne les exonèrent pas de l'impôt sur le revenu total, qui s'élève à environ 25% de leurs rentrées. Ainsi, le taux d'imposition sur la main-d'œuvre atteint environ 55 % de la production générale. En sus, une taxe de 30% est imposée aux entrepreneurs, les réfrigérateurs et les foires aux pommes à un taux estimé en fonction des bénéfices soumis à l'impôt sur le revenu. Les travailleurs syriens font des heures supplémentaires pendant trois heures de travail continues, alors que les travailleurs juifs travaillent six heures et demie par jour sans être soumis aux taxes sus-mentionnées. Les taux d'imposition des impôts sont capricieux, car les autorités de l'entité sioniste israélienne autorisent les citoyens syriens à ouvrir des usines réduites, telles que celles fabriquant de petits appareils ménagers, des détergents, du savon et d'autres travaux agricoles, mais en leur imposant de lourdes taxes.

Les autorités de l'occupation israéliennes encerclent également les villages, avec une ceinture réglementaire cordonnant les villages habités du Golan et empêchant tout citoyen de construire en dehors de cette ceinture.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent également des biens immobiliers et des biens appartenant à l'origine à des citoyens syriens qui ont libérés ou expulsés de leurs villages (tels que les villages de Jubata al-Zayt, Baniyas, Zaoura, Ein Feit et Wasit) promettant à ceux qui répondent à ces offres des permis de construire, des prêts et la fourniture des meilleurs services. Le but principal de cela est celui de créer des

différends entre voisins, qui retournent inévitablement à leurs terres et leurs maisons lorsque l'entité coloniale est évacuée.

Il convient de mentionner que tous les types d'impôts de la loi fiscale générale, atteignent 25 %, et sont imposés sans exception à tout citoyen arabe syrien dans le Golan arabe syrien occupé.

La population du Golan occupé est interdite de l'aide fournie par les fonds internationaux et locaux aux soi-disant Israéliens (résidents des zones frontalières). La différence entre le revenu du colon juif et le revenu du travailleur arabe syrien atteint aujourd'hui plus de 70%. Cette différence énorme est due au fait que le colon juif est exonéré d'impôts, alors que les syriens du Golan arabe syrien occupé sont forcés de se charger des tâches non-accomplies, difficiles et risquées.

[Quatrièmement : Assurance sociale, indemnisation et congé de maladie accordé aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens :](#)

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne refusent de verser une indemnité d'hospitalisation aux travailleurs souffrant de lésions permanentes ou partielles, qui nécessitent des soins, en particulier en raison d'incidents au travail. Les travailleurs syriens ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation, sous prétexte qu'ils sont traités dans des cliniques privées aux mains des médecins du Golan diplômés des universités syriennes.

[Tâches dédiées aux travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé](#)

Selon les procédures israéliennes en vigueur à l'égard des travailleurs arabes syriens, ces travailleurs ont été classés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers, et cette classification raciste a permis aux autorités de l'entité sioniste israélienne et à divers employeurs d'exploiter la main-d'œuvre (le travailleur syrien) dans les secteurs de travail israéliens que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut pas effectuer, et la plupart de ces emplois sont classés par Israël comme « travail dur et sale ( un terme sioniste raciste). Il est destiné à la minorité arabe, par exemple :

1. Travaux sidérurgiques tels que la fabrication et l'installation des structures d'acier, en particulier dans les ateliers, les installations et les projets à haut risque.
2. Excavation manuelle, coupe de roches et transport vers des endroits où la machinerie ne peut pas être utilisée.
3. Travaux dans les usines de teinture, de peintures, d'huiles industrielles et de matériaux de filature, dont la plupart causent des maladies cancéreuses.
4. Travaux dans les fortifications militaires voisines ou entourées de champs de mines, dont certains ont explosé à plusieurs reprises, causant la mort de travailleurs syriens.
5. Travaux de construction, en particulier dans les colonies israéliennes, ainsi que les métiers spécialisés (électricité, forge, menuiserie, carrelage, peintures, maçonnerie ... etc.)
6. Travaux mécaniques et entretien de machines.

Dans le domaine de la confiscation des terres, du vol d'eau et des restrictions à la production agricole :

La politique d'annexion et de saisie rampantes des terres et des ressources naturelles du Golan occupé et de leur exploitation au profit des occupants se poursuit, et l'exploitation israélienne des territoires occupés du Golan syrien a été associée à la confiscation, au vol et à l'exploitation de l'eau, et la majorité des terres du Golan qui ont été exploitées par les autorités de l'entité sioniste israélienne au cours des dernières années sont des terres arables, qui ont été cultivées par des citoyens arabes syriens avant 1967.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté plusieurs méthodes pour les confisquer, notamment :

- Confiscation des terres des PDI et leur prise en compte de la propriété de l'État sous prétexte de l'absence de leurs propriétaires, et confiscation des terres communales appartenant à la population en général, telles que les terres communales du village de Mas'ada.

- Confiscation et pose de mines de terres près de la ligne de cessez-le-feu.
- Confiscation de terres pour l'établissement de camps militaires et d'avant-postes et la construction de routes dans des terres éloignées de la ligne de cessez-le-feu.
- Confiscation de terres pour la construction de colonies et d'installations agricoles et industrielles.
- Clôturer un terrain sous prétexte de le mettre à la disposition de l'Autorité de protection de la nature (la superficie totale de ces terres est estimée à 100 000 dunums).
- Les forces ennemies israéliennes continuent de pousser leur matériel de génie dans le Golan arabe syrien occupé près de la ligne de cessez-le-feu en vue de niveler le sol et de le transporter en Palestine occupée.
- En ce qui concerne les sources d'eau, la politique des autorités de l'entité sioniste israélienne continue de priver les citoyens syriens des villages occupés de bénéficier des sources d'eau disponibles dans ces villages, car elles ont détruit un grand nombre de barrages de surface et de réservoirs que les citoyens syriens avaient précédemment construits, les empêchant de creuser des puits et de construire des réservoirs de collecte des eaux de pluie et de neige, ainsi que d'exploiter l'eau du lac Massada, tandis que son eau a été volée en détournant l'eau du lac vers les colonies. Israéliens dans le Golan occupé, tandis que les autorités de l'entité sioniste israélienne creusent de nombreux puits au profit des colonies, ce qui a entraîné une baisse du niveau des eaux souterraines.

Les autorités de l'entité sioniste-israélienne réduisent délibérément les prix des pommes, imposent des frais et des taxes exorbitants sur leur transport et leur commercialisation, et cherchent à entraver le processus d'expédition vers la mère patrie afin de faire pression sur les agriculteurs et de leur nuire, notant que la récolte de pommes est le principal produit dans les villages du Golan syrien occupé.

### Nombre total de colonies israéliennes et nombre de colonies récemment établies sur le Golan arabe syrien occupé ou élargi :

La frénésie de judaïsation sioniste et les campagnes de colonisation dans les territoires arabes occupés coïncident avec le fait que les autorités de l'entité sioniste israélienne travaillent depuis un certain temps à la mise en œuvre d'un plan de règlement en vertu duquel la colonisation juive dans les territoires syriens occupés sera encouragée et consacrée au cours des trois prochaines années, à condition que neuf nouvelles colonies soient établies et construites en plus des 32 colonies existantes (enregistrées auprès du Ministère israélien de l'intérieur) et que 200 familles juives soient installées chaque année dans le Golan occupé.

Des recherches sont actuellement en cours sur la manière de porter le nombre de colons dans le Golan à 50 000 à court terme et d'éliminer tous les obstacles pour atteindre cet objectif.

Il y a quatre ans, dans le cadre du plan visant à promouvoir la « colonisation juive » dans le Golan, les autorités de l'entité sioniste israélienne ont annoncé le début de l'expansion des colonies sur 80 nouveaux dounams de terres dans la région d'Al-Batiha dans le sud du Golan occupé, à la jonction de la frontière jordano-syro-palestinienne, afin de construire un village touristique dans la région de « Tell al-Sayadin » sur la côte orientale du lac de Tibériade dans la région d'Al-Kursi des territoires syriens occupés.

La campagne de colonisation sioniste injuste connaît actuellement un grand élan dans la construction, ce qui n'a pas été vu depuis de nombreuses années, car elle a récemment enregistré une augmentation de plus de 400% de l'achat d'appartements dans les colonies dans les hauteurs du Golan occupé.

En conséquence, les opérations injustes de judaïsation dans les territoires occupés du Golan ont atteint les limites de l'établissement de 46 sites de colonisation, y compris une colonie, un noyau colonial, un site colonial des colonies de Nahal, le kibboutz agro-industriel collectif, les colonies coopératives du Moshav et les colonies religieuses.

Les informations indiquent également que le gouvernement de l'entité sioniste israélienne a approuvé lors d'une de ses réunions un plan de

colonisation quinquennal visant à développer de vastes zones de terres agricoles inutilisées sur les hauteurs du Golan syrien occupé qui seront allouées aux agriculteurs juifs de la région, et les autorités de l'entité sioniste israélienne cherchent à travers ce plan de colonisation à développer l'agriculture dans le Golan, où « 750 » nouvelles installations agricoles seront ouvertes au cours des quatre prochaines années, et les autorités de l'entité sioniste israélienne dépenseront environ « 400 » millions de shekels (115 millions de dollars). Dans le cadre de ce plan, environ 30 000 dounams seront remis en état pour l'agriculture à proximité des blocs de colonies actuels dans le Golan occupé, avec l'enlèvement de certains champs de mines dans la région répartis sur une superficie d'environ 10 000 dounams, et l'exploitation de cette expansion pour créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les colons et encourager le tourisme et l'agriculture.

Le chef du Conseil des colonies du Golan, Eli Malka, a déclaré que ce plan leur permettra d'accueillir des centaines de nouvelles familles juives de jeunes qui formeront la deuxième génération du projet de colonisation israélien dans le Golan occupé.

### Taux de travail des enfants dans le Golan arabe syrien occupé

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé concentrent leurs efforts sur le recours au travail des enfants, à deux fins principales :

- a) Des salaires bon marché pour les enfants.
- b) Le détachement des enfants de leur société et la tentative de les intégrer sur le marché du travail bon marché lorsqu'ils sont jeunes en vue de mener à bien le programme de judaïsation et d'intégration ;

Ceci, bien sûr, a provoqué un grand abandon scolaire des écoles primaires et préparatoires, alors que le taux d'abandon de ces écoles a atteint plus de 20%, ce qui provoque une grande ignorance des générations.

Par conséquent, le travail des enfants était et est toujours une méthode et un moyen de l'occupation afin d'ignorer les générations arabes et de rompre leurs liens avec la société, et donc la patrie, car il a été déclaré

dans une statistique locale que le taux de criminalité parmi ces (enfants travailleurs) a atteint des chiffres records qui ont contribué à la propagation des drogues utilisées et commerciales, et ont travaillé à détourner la société de ses coutumes et traditions, et est devenue une société hybride composée d'une civilisation dérivée du passé et d'une civilisation forgée déformée imposée en vertu de la réalité de l'occupation et de la politique de judaïsation.

Il convient de mentionner que la loi des autorités sionistes israéliennes interdit le travail des enfants pour les Juifs, mais ignore cela pour les communautés arabes en général et la société Golani en particulier.